

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Pays : MADAGASCAR

Document de Projet

Titre du projet	UNDP GEF PIMS no. 4172, « Appui à la mise en place d'Aires Protégées de Ressources Naturelles Gérées »
Effet UNDAF :	Les conditions de vie et la productivité des populations rurales des zones ciblées sont améliorées
Effet CPAP:	L'environnement est protégé dans et autour des zones de conservation ciblées
Résultats attendus :	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sous-réseau MRPA mis en place et AP de catégorie V et VI étendues 2. Gestion, suivi et gouvernance décentralisée des AP soutenus 3. Autonomie financière des MRPA assurée
Partenaire de Mise en Œuvre :	Association Unité de Coordination des Projets Environnementaux (UCPE)
Parties Responsables :	Ministère en charge de l'environnement et des forêts, Communes concernées, PNUD, Prestataires, ONG

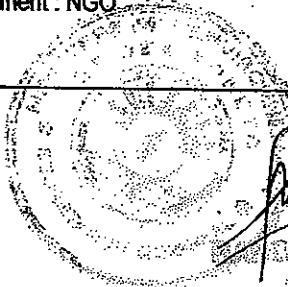
Brève description

Pour Madagascar, la combinaison d'un niveau élevé de diversité biologique générale et d'une exceptionnelle endémicité est unique dans le monde. Sur la base de récentes réussites, le projet proposé a pour but de créer des Aires Protégées de Ressources Naturelles Gérées (MRPA) qui s'adaptent bien aux conditions culturelles, sociales et économiques du pays. Ce projet aidera à établir un réseau de MRPA venant en appui au Système des Aires Protégées de Madagascar et qui englobera toutes les parties prenantes des MRPA. Le nouveau réseau (SAPM) contribuera à une mise à jour du Plan National de Gestion du Système des Aires Protégées qui contient les MRPA. Comme dans de nombreux pays en développement, les Aires Protégées (AP) de Catégorie V Malagasy, dénommées Paysage Harmonieux Protégé, ne sont pas exactement conformes aux directives de l'UICN, et le GOM a négocié avec cet organisme mondial de conservation pour créer une nouvelle sous-catégorie. Le projet ajoutera des MRPA couvrant 1 527 151 ha au registre national des AP et en assurera la facilitation pour une autre superficie de 1 286 816 au moyen d'interventions de partenaires. Ces surfaces représentent 4,9% du territoire national ou presque la moitié de l'engagement du pays à établir 10% du territoire en AP. Les MRPA ciblées sont estimées être parmi les plus sensibles pour assurer une représentation adéquate de la biodiversité Malagasy et ont d'excellentes perspectives de viabilité à long terme vu leur potentiel de résilience aux impacts du changement climatique et à d'autres pressions. Le projet se concentrera sur le renforcement de capacité aux niveaux national, régional et local avec un accent fort sur ce dernier niveau. La mise en place des systèmes de gouvernance et de gestion efficace pour les parties prenantes locales constituera sur le long terme un facteur majeur à la réussite et à la pérennité des MRPA. Les MRPA ont le double rôle d'assurer une conservation efficace de la biodiversité et de stimuler la croissance économique. De ce fait, le projet mettra un effort considérable dans l'élaboration de mécanismes novateurs qui stimulent la croissance économique au niveau des parties prenantes locales par le biais de partenariat avec le secteur privé afin de développer des marchés à valeur ajoutée pour les produits et services labellisés. Ces mesures aideront à briser les cycles perpétuels de subsistance qui entretiennent la pauvreté rurale, et généreront des recettes directes pour la gestion durable des MRPA. Ces recettes, à travers un effort vers une indépendance financière, sont prévues pour éviter la persistance d'une dépendance par rapport aux bailleurs de fonds.

[Signature]

Période du Programme :	2013-2017
Domaine de Résultats-clés (Plan Stratégique) :	3.1
Atlas Award ID:	
Date de début :	01 janvier 2013
Date de fin :	31 décembre 2013
Date du CLAP :	24 mars 2012
Management Arrangement :	NGO

Budget PTA 2013 :	2 598 017 USD
Ressources totales requises :	
Total des ressources allouées	
Fonds réguliers :	495 700 USD
Autres (GEF):	2 102 317 USD
Budget non financés :	-
Contributions en nature	-



Le Secrétaire Général

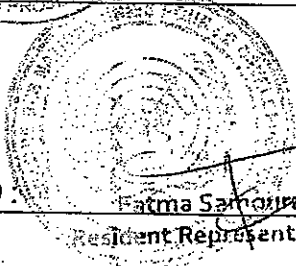
HERIANARISCA P. MONGANTINA
Ingénieur des Eaux et Forêts

Accepté par le Ministère en charge de l'environnement et des forêts:



Suy RAZAFINDRALAMBO

Accepté par le Partenaire de Mise en Œuvre (UCPE):



Patma Samoura
 Resident Representative

Accepté par le PNUD :

28/12/2012

Handwritten signature

Produits escomptés	ACTIVITES PLANIFIEES	Budget	CHRONOGRAMME				Partenaire de mise en œuvre	Suivi par	PARTIES RESPONSABLES	BUDGET PLANIFIE			
			T1	T2	T3	T4				Source de fonds	Compte budgétaire	Description	Montant
Avec baseline, indicateurs associés et cibles annuels	Liste des résultats d'activité avec les actions associée												
	4.4.1.1.2. Les inventaires de référence facilitant le zonage et la définition des options de croissance économique durable par la valorisation des ressources naturelles sont réalisés (valeurs de la biodiversité, valeurs sociales, options économiques et données de référence culturelle obtenues pour les sites à inclure dans le plan d'aménagement et le plan d'actions).	328 000											
	4.4.1.1.2.1. Etablir l'état initial des sites MRPA cibles, y compris le Management Effectiveness Tracking Tool (METT) des AP du GEF4.			X	X		UCPE		Cabinet d'étude		71600	Voyage	8 000
	4.4.1.1.2.2. Faire l'inventaire des ressources en biodiversité			X	X		UCPE	MEF/PN UD	ONG promoteur ou/et partenaire des sites	GEF	71400	Contrat de Service Individuel	30 000
	4.4.1.1.2.3. Réaliser l'étude sociale et culturelle de chaque site cible.			X	X		UCPE		ONG promoteur ou/et partenaire des sites		72600	Subvention	290 000

Produits escomptés	ACTIVITES PLANIFIEES	Budget	CHRONOGRAMME				Partenaire de mise en œuvre	Suivi par	PARTIES RESPONSABLES	BUDGET PLANIFIE			
			T1	T2	T3	T4				Source de fonds	Compte budgétaire	Description	Montant
Avec base-line, indicateurs associés et cibles annuels	Liste des résultats d'activité avec les actions associée												
	4.4.1.1.2.4. Identifier des activités potentielles d'amélioration de la croissance économique, cohérentes avec les valeurs sociales et culturelles locales, et tenant compte des spécificités des femmes et des handicapés.			X	X	UCPE		ONG promoteur ou/et partenaire des sites					
	4.4.1.1.2.5. Définir les priorités de conservation		X			UCPE	UCPE/P NUD	DREF DTC du MEF					
	4.4.1.1.3 Les AP sont publiées (plan de gestion approuvé, démarcation participative des limites en zones de noyau dur & de tampon ; enregistrement des sites en tant qu'AP).	342 239											
	4.4.1.1.3.1. Etablir le zonage et matérialiser les limites des NAPs d'une manière participative en favorisant l'implication des groupes vulnérables		X			UCPE	MEF/UC PE	ONG promoteur ou/et partenaire des sites		75700	Atelier	15 000	
	4.4.1.1.3.2. Effectuer le repérage des limites des NAPs auprès de la Topo et des Domaines		X			UCPE	ONG part./DR EF	ONG promoteur ou/et partenaire des sites	GEF	71400	Contrat de Service Individuel	30 000	
	4.4.1.1.3.3. Achever et/ ou affiner les PAG détaillé d'une manière participative en favorisant l'implication des		X			UCPE		ONG promoteur ou/et partenaire		72600	Subvention	289 239	

Produits escomptés	ACTIVITES PLANIFIEES	Budget	CHRONOGRAMME				Partenaires de mise en oeuvre	Suivi par	PARTIES RESPONSABLES	BUDGET PLANIFIE			
			T1	T2	T3	T4				Source de fonds	Compte budgétaire	Description	Montant
Avec baseline, indicateurs associés et cibles annuels	groupes vulnérables							des sites					
	4.4.1.1.3.4. Etablir les plans de sauvegarde communautaire sur la base des profils culturels, sociaux, économiques et de biodiversité des sites d'une manière participative.		X			UCPE		ONG promoteur ou/et partenaire des sites	71600	Voyage	8 000		
	4.4.1.1.3.5. Conduire les études d'impact environnemental dans les sites cibles		X	X		UCPE		Organisme spécialisé/co nsultant					
	4.4.1.1.3.6. Elaborer et mettre en oeuvre les chartes d'accès aux ressources (Dina) et de résolution des litiges dans les sites cibles en identifiant et en tenant compte des besoins des groupes risquant l'exclusion et/ou la marginalisation			X	X	X	UCPE	MEF/UC PE	ONG promoteur ou/et partenaire des sites				
	4.4.1.1.3.7. Soumettre par le biais du SAPM les dossiers complets, pour approbation, par le gouvernement et inclusion dans le registre national des AP		X				UCPE	MEF/PN UD	ONG promoteur ou/et partenaire des sites				
	4.4.1.1.5. Infrastructures et outils de gestion d'AP de base en place : (stations administratives, réseau de communications, équipement de terrain)	65 000											

Produits escomptés	ACTIVITES PLANIFIEES	Budget	CHRONOGRAMME				Partenaire de mise en œuvre	Suivi par	PARTIES RESPONSABLES	BUDGET PLANIFIE		
			T1	T2	T3	T4				Source de fonds	Compte budgétaire	Description
Avec base-line, indicateurs associés et cibles annuels	4.4.1.1.5.1. Identifier de manière participative avec les parties prenantes, les besoins d'infrastructures et d'outils de gestion des AP			X			UCPE	ONG partenaires de site, DREF	GEF	74200	Coûts de production et d'impression	-
	4.4.1.1.5.2. Etablir un plan de réalisation et de production des infrastructures et des outils			X			UCPE	ONG partenaires de site, DREF		71400	Contrat de Service Individuel	30 000
	4.4.1.1.5.3. Mettre en œuvre le plan (mobilisation de partenariat et dotation de matériels et équipements)				X		UCPE	DREF DTC du MEF		75700	Atelier	10 000
										72500	Fournitures	-
										72200	Equipement et fourniture	25 000
		34 000										
	4.4.1.1.6. Systèmes de suivi institués pour faire le suivi analytique des indicateurs de pressions, de l'état et de la croissance économique.											
	4.4.1.1.6.1. Elaborer un système de suivi tenant compte des outils de suivi du GEF, du PNUD, du SAPM basés sur UICN/WCPA et des besoins d'informations pour le suivi analytique de la mise en œuvre		X	X		UCPE	UCPE/M EF/PNU D	consultant	GEF	74200	Coûts de production et d'impression	-

[Signature]

[Signature]

Produits escomptés	ACTIVITES PLANIFIEES		Budget	CHRONOGRAMME				Partenaire de mise en œuvre	Suivi par	PARTIES RESPONSABLES	BUDGET PLANIFIE		
	Liste des résultats d'activité avec les actions associée			T1	T2	T3	T4				Source de fonds	Compte budgétaire	Description
Avec base line /indicateurs associés et cibles annuels	de PoWPA												
	4.4.1.1.6.2. Mettre en œuvre le système de suivi tenant compte des outils de suivi du GEF, du PNUD, du SAPM basés sur UICN/ WCPA et des besoins d'informations pour le suivi analytique de la mise en œuvre de PoWPA			X				UCPE		MEF (DCBSAP, DREF, DPPSE)	71400	Contrat de Service Individuel	30 000
Produit.4.4.1.2. La capacité institutionnelle des groupes de parties prenantes fournit un cadre favorable de gouvernance décentralisée des MRPA assurant la conservation de la biodiversité et la croissance économique durable basée sur les ressources naturelles.	4.4.1.2.1 Les structures, rôles et responsabilités de gouvernance pour la gestion conjointe du site sont convenus par tous les partenaires, sont formalisés et établis.		8 864										
	4.4.1.2.1.1. Identifier les conflits et élaborer le plan de résolution par site			X				UCPE		DREF, DCBSAP	71600	Voyage	4 000
Indicateurs : % de variation des points sur La Carte de pointage du PNUD en	4.4.1.2.1.2. Définir des arrangements de gouvernance et de gestion (AGG) rentables issus de consultation publique et de la concertation avec les parties prenantes de MRPA.			X	X		UCPE		MEF/UC PE	73100	Loyer et entretien des locaux	4 864	
									ONG promoteur/ partenaires de site, DREF, Plate forme régionale	GEF			

X

Produits escomptés	ACTIVITES PLANIFIEES	Budget	CHRONOGRAMME				Partenaire de mise en œuvre	Suivi par	PARTIES RESPONSABLES	BUDGET PLANIFIE		
			T1	T2	T3	T4				Source de fonds	Compte budgétaire	Description
Avec base-line, indicateurs associés et cibles annuels	4.4.1.2.1.3. Valider les AGG par les parties prenantes		X	X	X	UCPE		ONG promoteur/ partenaires de site, DREF, Plate forme régionale				
	4.4.1.2.1.4. Mettre en place et formaliser les structures de gestion des sites (AGG)		X	X	X	UCPE		DREF				
	4.4.1.2.1.5. Rendre opérationnelles les structures		X	X	X	UCPE		ONG promoteur/ partenaires de site, DREF				
	4.4.1.2.2. Les droits et responsabilités en matière foncière communautaire, de gestion des ressources naturelles sont formellement reconnus et observés.	564 363										
Produits escomptés	4.4.1.2.2.1. Réaliser une étude sur la stratégie à mettre en œuvre pour la mise en cohérence de la législation en matière foncier avec celle des AP, comprenant des solutions transitoires respectant les droits coutumiers.			X	X	UCPE		ONG promoteurs/ partenaires de site, Service du domaine	GEF	72100	Contrat de Service (Entreprise)	4 000
	4.4.1.2.2.2. Mettre en œuvre la stratégie comprenant l'inscription des accords au niveau communautaire, communal et régional			X	X	UCPE		ONG promoteurs/ partenaires de l'AP, Autorité		71300	Consultant National	5 000

Produits escomptés	ACTIVITES PLANIFIEES	Budget	CHRONOGRAMME				Partenaire de mise en œuvre	Suivi par	PARTIES RESPONSABLES	BUDGET PLANIFIE			
			T1	T2	T3	T4				Source de fonds	Compte budgétaire	Description	Montant
Avec base-line, indicateurs associés et cibles annuels	Liste des résultats d'activité avec les actions associées												
	4.4.1.2.2.3. Entreprendre les démarches nécessaires pour obtenir les accords GELOSE et/ou GCF afin de servir de base pour la mise en place d'activités économiques durables compatibles avec les activités de conservation.		X	X	X	UCPE	MEF/JC PE	ONG promoteurs/ partenaires de l'AP, DREF (DCBSAP)		71600	Voyage	2 000	
										72600	Subvention	548 499	
										73100	Loyer et entretien des locaux	4 864	
	4.4.1.2.3 Outils de renforcement de capacité élaborés et opérationnels pour les parties prenantes majeures.	23 772											
	4.4.1.2.3.1. Réaliser une étude des besoins en renforcement de capacité et des réponses possibles.		X			UCPE	MEF/JC PE	Consultant		72100	Contrat de Service (Entreprise)	4 000	
	4.4.1.2.3.2. Développer une stratégie et un plan de renforcement de capacité avec les outils nécessaires, incluant les possibilités d'extension de la formation diplômante dispensée par l'université d'Antsiranana, d'Antananarivo et de Tuléar			X		UCPE		Consultant	GEF	71300	Consultant National	5 000	
										73100	Loyer et entretien des locaux	772	
										72200	Equipement et fourniture	12 500	

Produits escomptés	ACTIVITES PLANIFIEES	Budget	CHRONOGRAMME				Partenaire de mise en œuvre	Suivi par	PARTIES RESPONSABLES	BUDGET PLANIFIE			
			T1	T2	T3	T4				Source de fonds	Compte budgétaire	Description	Montant
Avec base line, Indicateurs associés et cibles annuels	Liste des résultats d'activité avec les actions associée												
	4.4.1.2.4 Des services techniques équipés et mobilisés pour répondre aux initiatives locales associées aux objectifs des MRPA	376 300									71600	Voyage	1 500
	4.4.1.2.4.1. Identifier les gaps de capacité pour l'implication des services administratifs dans le développement du réseau MRPA.		X				UCPE	MEF/UC PE	Consultant		71200	Consultant International	18 000
	4.4.1.2.4.2. Fournir les matériels pour faciliter les interventions dans la promotion du MRPA (DCBSAP, DPPSE, Ssites, DREF)			X			UCPE	PNUD	UCPE		71400	Contrat de Service Individuel	15 800
	4.4.1.2.4.3. Elaborer une stratégie de renforcement de l'implication des services techniques		X	X			UCPE	MEF/UC PE	Consultant		72200	Equipement et fourniture	113 500
	4.4.1.2.4.4. Mettre en œuvre la stratégie				X	X	UCPE		Consultant		71600	Voyage	14 000
	4.4.1.2.4.5. Evaluer périodiquement l'efficacité des actions de renforcement de capacité pour l'affiner, et pour des activités de réorientation.			X			UCPE	DREF/DC	DREF, DCBSAP		72500	Fournitures	8 000
											72600	Subvention	120 000

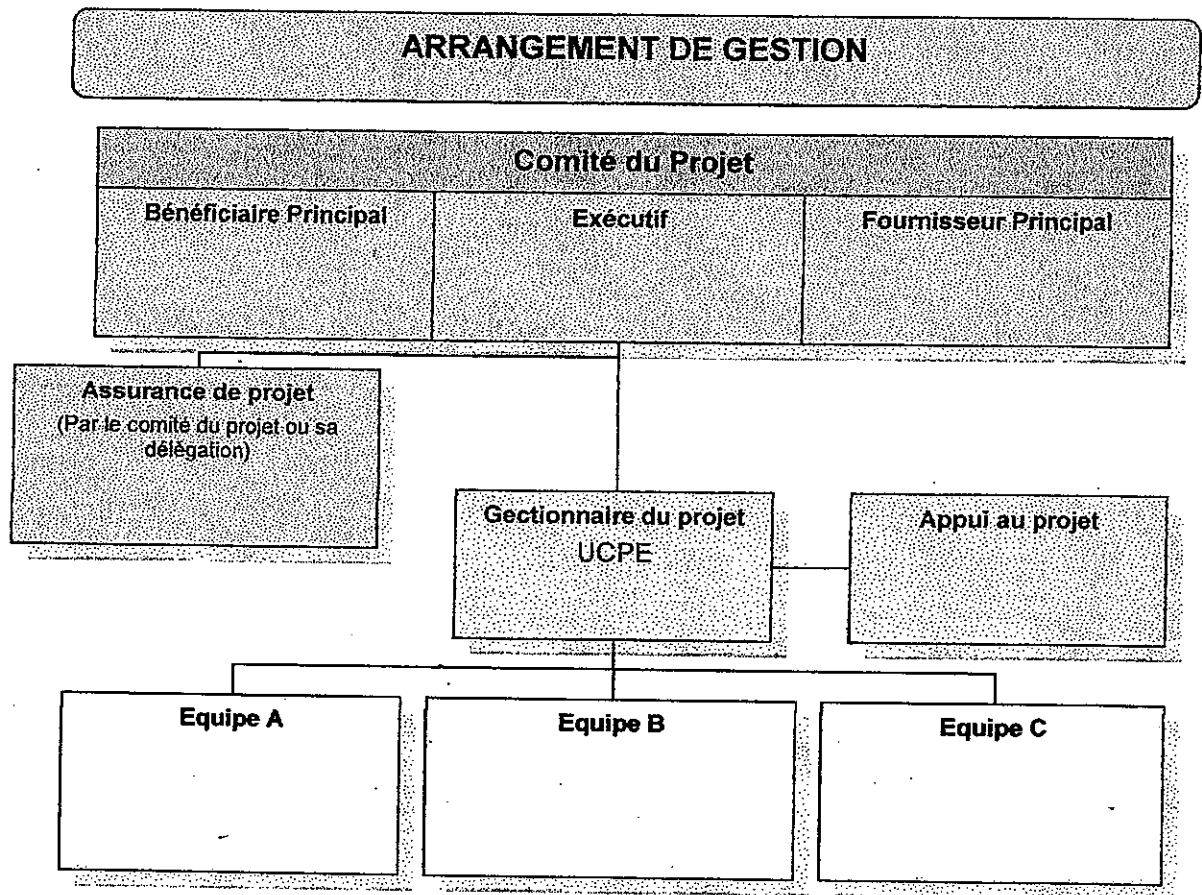
Produits escomptés	ACTIVITES PLANIFIEES	Budget	CHRONOGRAMME				Partenaire de mise en œuvre	Suivi par	PARTIES RESPONSABLES	BUDGET PLANIFIE			
			T1	T2	T3	T4				Source de fonds	Compte budgétaire	Description	Montant
Avec base line, indicateurs associés et cibles annuels	Liste des résultats d'activité avec les actions associée												
	4.4.1.2.6 Un système de communication efficace, surtout le ciblage des communautés et leurs groupes d'intérêts respectifs, facilite la participation civique; les prises de décisions en connaissance de cause et la mise en œuvre des MRPA.	9 000											
	4.4.1.2.6.1. Elaborer une stratégie de communication sur les MRPA		X				UCPE	consultant		72100	Contrat de Service (Entreprise)	4 000	
	4.4.1.2.6.2. Mettre en œuvre la stratégie.			X			UCPE	ONG partenaires, DREF, DTC du MEF	GEF	71300	Consultant National	5 000	
Produit 4.4.1.3. La pérennité financière des MRPA est renforcée au moyen de partenariats innovants et de mobilisation du financement public	4.4.1.3.1. Les plans d'actions pour les MRPA individuelles sont élaborés et les opérations du sous réseau (quantification des coûts pour la gestion; option de recettes non étatiques; opportunités économiques à chaque site) sont définies	416 979											
Indicateur: Augmentation des points sur la Carte de													

Produits escomptés	ACTIVITES PLANIFIEES		Budget	CHRONOGRAMME				Partenaire de mise en oeuvre	Suivi par	PARTIES RESPONSABLES	BUDGET PLANIFE		
	Liste des résultats d'activité avec les actions associées			T1	T2	T3	T4				Source de fonds	Compte budgétaire	Description
<p>pointage du PNUD en matière de Pérennité Financière des Systèmes nationaux d'Aires Protégées par rapport à la référence pour les MRPA ciblées.</p> <p><u>Base ligne</u>: Total de points pour MRPA cibles = 98</p> <p><u>Cible 2013</u>: Augmentation de 5%</p>	4.4.1.3.1.1. Elaborer les business plan de chaque site considérant les Plans de gestion et d'aménagement et couvrant les activités sectorielles telles que le développement des systèmes, les circuits touristiques durables à commercialisation plus large, qui exploitent plusieurs sites			X			UCPE	ONG partenaires, DREF, MEF, UCPE	Consultant	71200	Consultant International	30 000	
	4.4.1.3.1.2. Valider avec toutes les parties prenantes ce plan d'action en vue de leur intégration dans le PRD				X				MEF, REGION	Consultant	71600	Voyage	12 000
	4.4.1.4.1. Coordonner, gérer et suivre les activités du Projet		303 000										
	Recruter le staff du projet			X				UCPE	MEF/PNUD	PNUD/UCPE	71300	Consultant National	11 000
	Acquérir les matériels de travail de l'UCPE			X					PNUD		72200	Equipement et fourniture	25 500
Prendre en charge l'équipe de l'UCPE			X	X	X	X		PNUD		74100	Services Professionnel	15 800	

Produits escomptés	ACTIVITES PLANIFIEES	CHRONOGRAMME				Partenaire de mise en oeuvre	Suivi par	PARTIES RESPONSABLES	BUDGET PLANIFIE				
		T1	T2	T3	T4				Source de fonds	Compte budgétaire	Description	Montant	
Avec baseline, indicateurs associés et cibles annuels	Liste des résultats d'activité avec les actions associée												
	Prendre en charge les dépenses de fonctionnement de l'UCPE	X	X	X	X		PNUD	GEF	73400	Loyer et entretien des locaux	4 600		
	Elaborer les documents programmatiques 2014				X		MEF/PN UD		74500	Autres charges	25 000		
Tenir la revue annuelle du projet				X		MEF/P NUD	72500		Fournitures	4 900			
									71600	Voyage	4 200		
									73100	Loyer et entretien des locaux	1 500		
									74500	Autres charges	104 900		
									71400	Contrat de service (individuel)	105 600		

Total : 2 598 017 USD
 Fonds GEF : 2 102 317 USD
 Fonds TRAC 495 700 USD

II. ARRANGEMENT DE GESTION



2.1 Le partenaire de mise en œuvre est l'Association UCPE (Unité de Coordination des Projets Environnementaux), suite à l'approbation du comité local d'approbation de projet (CLAP) du 24 mars 2012.

2.2 Le Comité de Projet est la principale instance décisionnelle du projet, en charge des orientations du projet et de la validation de ses résultats. Il comprend les fonctions suivantes:

- L'Exécutif, qui préside le Comité de projet, est représenté pour la partie nationale par le Ministre de l'environnement et des forêts, tout autre fonctionnaire désigné par lui, ou son représentant qui est le Directeur National du projet ou son suppléant formellement nommés par lui, et pour le PNUD par le Représentant résident du PNUD, ou son représentant.

- Le Fournisseur principal représente les intérêts des parties qui financent et / ou fournissent de l'expertise technique pour le projet (conception, développement, facilitation, recrutement, mise en œuvre). La fonction principale du fournisseur principal au sein du Comité est de fournir des orientations concernant la faisabilité technique du projet. Le fournisseur principal est constitué des structures censées réaliser les produits du projet. A ce titre, il comprendra les représentants de toutes les parties responsables : UCPE, ONG promoteurs, DCBSAP, DREF, DPPSE

Les Agences du Système des Nations Unies apporteront leurs expertises en tant que partenaires techniques selon leurs spécialités et domaines respectifs. Chaque Partie responsable est redevable devant le partenaire de mise en œuvre en conformité avec les termes des accords et les contrats signés entre les deux parties.

- Le bénéficiaire principal Il est chargé de valider les besoins auxquels vont répondre le projet, et de vérifier que les solutions apportées répondent à ces besoins, en tenant compte des contraintes du projet. Les bénéficiaires peuvent émettre leurs besoins et intérêts dans la conduite des activités du projet afin d'atteindre les cibles spécifiques fixées. Leur rôle est de défendre les intérêts de tous ceux qui vont bénéficier du projet, ou ceux pour lesquels les livrables résultant des activités permettront d'atteindre des cibles spécifiques. Le bénéficiaire principal suit l'avancement du projet conformément aux cibles fixés et aux critères de qualité. Le bénéficiaire principal est constitué des représentants des cibles des appuis apportés par le projet que sont: communautés des sites concernés, Communes et Régions concernées

2.3 Le Directeur National du projet et son suppléant sont désignés par le Ministre en charge de l'environnement et des forêts. A ce titre, il signe les Plans de travail trimestriels, qui serviront de base d'ordonnancement pour l'allocation des avances au partenaire de mise en œuvre. Le Directeur National est chargé d'assurer la mise en œuvre globale et de veiller à la cohérence des actions du projet avec les politiques et orientations stratégiques sectorielles. Il doit aussi mobiliser les ressources pour l'atteinte des résultats du projet. L'Ordonnateur des dépenses est désigné par l'ONG, partenaire de mise en œuvre.

2.4 L'« Assurance de Projet » ou suivi appuie le comité de projet pour assurer le suivi des résultats en conformité avec les normes de qualité requise. A cet effet, il s'assure de l'enregistrement régulier des progrès et l'évolution des performances du programme dans la plateforme de suivi des résultats. Il effectue des visites de suivi (de réalisation des activités, des résultats) et contribue à la supervision du gestionnaire de projet et assure la coordination de la préparation des visites conjointes sur le terrain. Le rôle d'assurance de projet est tenu par les chargés de programme sous la supervision du Chef d'équipe ou Assistant au Représentant Résident au Programme avec l'appui des Unités suivi évaluation et communication du PNUD.

2.5 Le Gestionnaire ou son suppléant est le certificateur du budget. Il est nommé/recruté par l'UCPE, et est responsable de la coordination quotidienne des activités du projet et assure l'atteinte des résultats tels que prévus dans le document de projet, suivant la norme de qualité requise. Le Gestionnaire de projet est assisté dans sa mission par des experts dans les domaines thématiques spécifiques, les assistants et associés administratif et financier qui contribuent à la bonne gestion technique, administrative et financière des activités du projet dans le respect des normes et procédures en vigueur.

2.6 Les remises d'espèces aux Partenaires de mise en œuvre se feront selon les dispositions du CPAP contenues dans les alinéas 6.4 à 6.9.

Handwritten signature and initials in black ink, consisting of a large 'A', a greater-than sign '>', and a stylized signature.

III. CADRE DE SUIVI ET EVALUATION :

3.1 Au titre de contribution à l'évaluation d'un ou de plusieurs effets du Programme-Pays, une évaluation du projet peut être conduite, suivant la disponibilité des ressources durant le cycle de programmation.

3.2 L'audit du projet peut être externe (auditeur du siège) ou interne, organisé par le Bureau d'Audit et d'Investigation du PNUD.

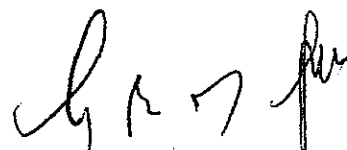
3.3 Conformément aux politiques de programmation et aux procédures, le suivi du projet sera effectué comme suit :

Dans le cadre du cycle annuel :

- Sur une base trimestrielle, une évaluation de qualité enregistrera les progrès réalisés vers l'atteinte des résultats-clés, basée sur les critères de qualité et les méthodes consignées dans le tableau de la gestion de la qualité. Le Coordonnateur/Gestionnaire du projet soumettra sous le format standard indiqué, à l'approbation du comité de projet, des plans de travaux, des rapports trimestriels, semestriels et annuels qui seront présentés au cours des réunions de revue trimestrielles pouvant être organisées conjointement avec les autres projets.
- Les parties prenantes au projet effectueront des visites conjointes trimestrielles sous la coordination de l'assurance qualité, pour apprécier les réalisations et vérifier l'impact des activités des projets sur les cibles.
- Un journal des problèmes sera généré et mis à jour régulièrement par les spécialistes sous la supervision directe du gestionnaire de projet et activé dans ATLAS par l'assurance du projet afin de faciliter le suivi et la résolution des problèmes potentiels ou les demandes de changement.
- Sur la base d'une analyse initiale des risques, un journal des risques sera également généré par les spécialistes sous la supervision directe du gestionnaire de projet. Il sera activé dans Atlas et sera régulièrement mis à jour, en passant en revue les facteurs de l'environnement externe qui pourraient affecter le projet.
- Il en est de même pour la génération, la mise à jour et l'activation d'un plan de suivi dans Atlas, afin de suivre les actions et les événements liés à la gestion du projet ainsi que pour le journal des leçons, afin d'assurer un apprentissage actif et l'adaptation de l'organisation qui facilitera la préparation du rapport des leçons apprises à la fin du projet.
- Sur la base des informations ci-dessus et enregistrées dans Atlas, un rapport trimestriel d'avancement (RTA) du projet sera soumis aux parties prenantes.

Annuellement :

- **Rapport annuel de projet et un rapport annuel de revue du projet :** Un rapport annuel de projet et un rapport annuel de revue du projet doivent être préparés par le Gestionnaire du Projet. Comme exigence minimale, le rapport annuel devra consister à remplir le format standard du rapport d'activités, couvrant toute l'année, avec des informations mises à jour sur chacun des éléments mentionnés ci-dessus. Le rapport



annuel de revue du projet devra contenir toutes les informations requises dans le format validé à cet effet au niveau du programme et disséminé à travers le guide consolidé.

- **La revue annuelle du projet.** Sur la base du rapport annuel, une revue annuelle du projet sera organisée durant le quatrième trimestre de l'année ou juste après, afin d'évaluer le progrès réalisé par le projet et pour valider le plan de travail pour l'année suivante. Durant la dernière année, cette revue sera la revue finale. Cette revue est conduite par le Comité de Pilotage et doit impliquer d'autres parties prenantes, le cas échéant. Elle doit se focaliser sur la mesure dans laquelle des progrès sont réalisés par rapport aux produits retenus, lesquels restent alignés par rapport aux effets concernés.

Handwritten signatures and initials in black ink, including a large 'R', a checkmark, and several cursive signatures.

IV. CADRE LEGAL

Le Plan de travail annuel, qui, avec le CPAP signé par le Gouvernement et le PNUD, constituent un Document de Projet tel que défini dans l'Accord de Base Type en matière d'Assistance (SBAA). Par ailleurs, toutes les dispositions du CPAP sont applicables à ce document.

En accord avec l'article III de l'Accord de Base Type en matière d'Assistance (SBAA), la responsabilité de la sûreté et de la sécurité du partenaire de mise en œuvre, de son personnel et de ses biens, ainsi que des biens du PNUD placés sous la garde des Partenaires de mise en œuvre, incombe aux Partenaires de mise en œuvre.

Le Partenaire de mise en œuvre devra :

- a) mettre en place un plan de sécurité approprié et le maintenir, en prenant en considération la situation de la sécurité dans le pays de mise en œuvre du projet ;
- b) assumer tous les risques et responsabilités liés à la sécurité du Partenaire de mise en œuvre et la pleine exécution du plan de sécurité.

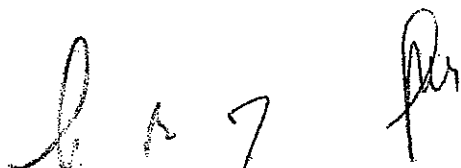
Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place, et d'en proposer des modifications si nécessaire. Le fait de ne pas mettre en œuvre et de tenir un plan de sécurité approprié tel qu'il est requis ci-après sera considéré comme une violation de cet accord.

Les Partenaires de mise en œuvre s'engagent à entreprendre tous les efforts raisonnables pour veiller à ce qu'aucun des fonds reçus en vertu de ce Document de Projet ne soit utilisé pour soutenir des personnes ou des entités associées au terrorisme et que les bénéficiaires des sommes éventuellement fournies par le PNUD ci-dessous n'apparaissent pas sur La liste tenue par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999). La liste est accessible au <http://www.un.org/Docs/sc/committees/1267/1267ListEng.htm>. Cette disposition doit être incluse dans tous les contrats de sous-traitance ou les sous-accords conclus dans le cadre de ce Document de Projet.

- (i) Identification et/ou recrutement du personnel pour le projet ;
- (ii) Identification et facilitation des activités de formation, des études et missions ;
- (iii) Achats de biens et services.

Ces services feront l'objet d'un recouvrement de coûts, conformément aux dispositions du paragraphe 9.3 alinéa 2 du CPAP, relatives au recouvrement des coûts directs.

Afin d'assurer une gestion financière saine des ressources du projet, les dispositions des paragraphes 7.5 à 7.8 du CPAP s'appliqueront.



Liste des acronymes

AGG	Arrangement de gouvernance et de gestion
AP	Aire protégée
DCBSAP	Direction de la Protection de la Biodiversité et du Système des Aires Protégées
DPPSE	Direction de la Planification, Programmation et du Suivi Evaluation
DREF	Direction Régionale de l'Environnement et de Forêts
DTC	Direction Technique Centrale
GEF	Fond pour l'Environnement Mondial / Global Environment Facility
METT	Management Effectiveness Tracking Tool
MRPA	Managed Resources Protected Areas
NAP	Nouvelles Aires Protégées
ONG	Organisation non Gouvernementale
PAG	Plan d'Aménagement et de Gestion
PNUD	Programme des nations Unies pour le Développement
PoWPA	Program of Work on Protected Areas
SAPM	Système d'Aires Protégées de Madagascar
TIC	Technologie d'Information et de Communication
UCPE	Unité de Coordination des Projets Environnementaux
UICN	Union internationale pour la Conservation de la Nature
WCPA	World Commission on Protected Areas

